



## Date livraison vehicule neuf dépassée

-----  
Par lobo33

Bonjour à tous,  
en AOÛT 2023, j'ai commandé un véhicule neuf. J'ai accepté de signer pour un délai de livraison en AVRIL 2024 le vendeur de la concession automobile m'ayant précisé que c'était vraiment une date maxi car il ne savait pas du tout quand serait dispo ce véhicule.

Voici quelques jours, le vendeur me dit qu'il n'a aucune info sur la date de livraison du véhicule.

Ma question : au 1<sup>er</sup> mai, puis-je annuler cette vente pour délai dépassé et récupérer mon acompte ? Mon véhicule actuel perd bien évidemment de la valeur avec les mois passants...

Merci infiniment pour votre aide.

Cordialement